



# SNUDI-FO

## Syndicat du Val-de-Marne

### Nouveau protocole allégé ou comment Blanquer organise le chaos dans les écoles...

*Alors que nous assistons depuis quelques jours à une flambée de l'épidémie, depuis le 29 novembre, le Ministre Blanquer a décidé d'alléger le protocole sanitaire en particulier dans les écoles du Val-de-Marne (le seuil d'alerte maximal de 250 cas pour 100 000 habitants est dépassé dans le 94 depuis le 25 novembre).*

*Le protocole en vigueur jusqu'à la semaine dernière prévoyait la fermeture d'une classe dès le premier cas positif. L'ensemble des élèves de la classe devait passer un premier test immédiatement, rester confiné pendant 7 jours et ne pouvait revenir en classe qu'après avoir effectué un deuxième test négatif à J7 après le dernier contact avec le cas confirmé. Le retour en classe était conditionné à une présentation de ce 2<sup>ème</sup> test négatif. A défaut, les élèves restaient isolés pendant encore 7 jours (J14).*

*Le nouveau protocole en vigueur depuis le 29 novembre prévoit qu'un cas positif n'entraîne plus la fermeture automatique de la classe. Les élèves doivent se faire tester immédiatement dès l'annonce du contact en classe avec un cas positif. Et ils peuvent revenir sans délai dès qu'ils présentent un test négatif (antigénique ou PCR). A défaut de test, ils ne restent isolés que 7 jours, avant de revenir à l'école.*

**De très nombreuses écoles ont saisi le SNUDI-FO 94 des conséquences calamiteuses du nouveau protocole sanitaire mis en œuvre par le Ministre Blanquer depuis le 29 novembre. Celui-ci rend les conditions de travail des personnels et le fonctionnement des écoles totalement intenable :**

- Les élèves viennent ou repartent de l'école au gré des résultats des tests COVID en fonction de la disponibilité des parents à n'importe quel moment de la journée ;

- Le retour des élèves s'effectue au compte-goutte sur présentation d'un test négatif réalisé immédiatement après le dernier contact avec l'élève positif, sans prendre en compte le temps d'incubation du virus. Les négatifs d'un jour sont souvent les positifs du lendemain, pourtant revenus en classe ;

- Les directeurs d'école devraient assurer le suivi de ces résultats, ce qui ne relève absolument pas de leurs prérogatives et missions et qui alourdit considérablement leur charge de travail ;

- Enseignants et directeurs se retrouvent, de fait, sollicités en permanence le soir, la nuit, tôt le matin et doivent réorganiser leur travail, leur vie en permanence. Le droit à la déconnexion est une baliverne ;

- En cas d'annonce de résultat positif d'un élève présent en classe, les enseignants se retrouvent à ne plus pouvoir faire classe pour devoir appeler tous les parents afin de leur demander de venir chercher leur enfant au plus vite pour le faire tester ;

- Les enseignants subissent une pression considérable pour assurer à la fois l'enseignement en présentiel et la continuité pédagogique pour tous les élèves absents ;

- De fait les enseignants de nombreuses classes se retrouvent dans un chaos permanent, avec un morceau de classe en présentiel et un autre à la maison, l'un et l'autre changeant chaque jour, voire par demi-journée. Impossible dans ces conditions de pouvoir aborder de nouvelles notions, de pouvoir évaluer les élèves... Impossible de pouvoir véritablement enseigner ! ;

- Les directeurs sont en première ligne face au mécontentement légitime des parents qui doivent quitter leur emploi pour récupérer leur enfant en cours de journée, le faire tester, le remettre à l'école pour être appelé le lendemain ou le surlendemain suite à un nouveau cas positif...

- La gestion des cas COVID (rédaction des mails à 94 santé, identification des cas contacts de l'étude, la cantine, l'ADL et envoi des tableaux FT19) mobilisent les directeurs la journée, le soir, voire la nuit.

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -



snudifo94 -



@SNUDIFO94

☎ 01.43.77.66.81

Le Ministre sait fort bien que l'allègement du protocole du 29 novembre alors que la circulation du virus s'intensifie va aboutir à une explosion des cas positifs chez les élèves et les personnels qui, même s'ils portent le masque (et ne sont jamais considérés cas contacts par les protocoles ministériels) sont particulièrement exposés, notamment en maternelle.

Le Ministre sait fort bien que l'allègement du protocole du 29 novembre va générer le chaos dans les écoles, va exposer les enseignants au mécontentement des parents, parfois à leur colère, va interdire aux enseignants de pouvoir véritablement enseigner et aux élèves de pouvoir bénéficier de l'instruction à laquelle ils ont droit.

#### **Afin de répondre aux besoins liés à la situation sanitaire, le SNUDI-FO 94 revendique :**

- l'annulation des nouvelles dispositions mises en œuvre à partir du 29 novembre allégeant le protocole sanitaire, favorisant la circulation du virus et généralisant le chaos dans les écoles ;
- la fermeture exceptionnelle des écoles lorsqu'elles sont reconnues « cluster » comme l'élémentaire J Vilar à Villejuif qui comptait la semaine dernière 41 enfants positifs, des centaines de cas contacts et qui avait 33 élèves présents sur 382 élèves (soit 8%) vendredi 26 novembre !!!
- le respect des obligations réglementaires de service et du statut des enseignants : le télé-enseignement n'existe pas et le travail à distance n'est pas statutaire et ne peut être imposé, que la totalité des élèves soit absente ou non ;
- le recrutement immédiat de personnels qualifiés (médecins scolaires et infirmières scolaires, ...);
- le recrutement d'enseignants pour que tous les remplacements soient assurés, pour alléger les effectifs dans les classes ;
- les moyens de protection indispensables que l'Etat refuse d'accorder aux personnels depuis le début de la crise sanitaire (masques FFP2, masques chirurgicaux type 2R, gel, lingettes virucides, détecteurs de CO2, purificateurs d'air...);

Le SNUDI-FO 94 rappelle que l'employeur a l'obligation de protection de ses agents et que cette protection est garantie par le statut.

#### **Parmi les témoignages édifiants que nous avons reçus**

Dans une école de Nogent, un cas positif est déclaré par les parents à 9h le matin. L'enseignante appelle toutes les familles. Certaines viennent immédiatement, font tester leurs enfants qui reviennent en cours de matinée avec le test négatif. Pendant ce temps, d'autres enfants n'ont pas été récupérés par leurs parents et restent dans la classe sans être testés, au contact de ceux qui viennent de revenir... Impossible de faire classe à tous les élèves dans ces conditions ni de garantir la sécurité sanitaire et le non brassage des testés et des non testés.

Dans une école de Maisons-Alfort, une directrice témoigne des conditions de passation des tests salivaires mardi 30 novembre : un grand nombre de parents ont donné leur consentement pour le prélèvement. Toutes les coordonnées des parents avaient été envoyées en amont à l'IEN par la direction de l'école. Le laboratoire a récupéré tous les formulaires de consentement parental mais, le jour des prélèvements, la directrice constate impuissante que moins de la moitié des enfants dont les parents avaient pourtant signé l'autorisation étaient testés. Elle en saisit les laborantins présents qui lui répondent dans un premier temps que les formulaires étaient mal remplis par les parents. Elle le conteste, elle avait minutieusement vérifié chaque formulaire. Les laborantins finissent par reconnaître qu'effectivement seule une partie des consentements avait été traitée par le laboratoire. Résultat : moins de la moitié des élèves qui auraient dû être testés l'ont été. Un véritable fiasco !

**Pour discuter de la situation, rassembler les situations, répondre aux questions...**

## **Réunion syndicale en visio mercredi 8 décembre à 10h**

**Cliquez [ici](#) pour vous inscrire et recevoir le lien de connexion**

Créteil le 3 décembre